

COMMUNE DE CERVON

Conseil Municipal du 13 septembre 2017

L'an 2017, le 13 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Cervon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Fabien SANSOIT Maire,

Présents : Monsieur SANSOIT Fabien, Maire, Mesdames : CORDILLOT Marie-Agnès, GUDIN Michelle, MM.BERTIN Pascal, HALM Charles, LOISY Fabien, MARTIN Jacques, MATHIEU Alain, PETRE Yves, SAINT-JOST Alexandre

Absents avant donné procuration à :

M. Fabien SANSOIT : Mme Sophie KOWAL – M. Jacques MARTIN : Mme Stéphanie BOULIN – M. Yves PETRE : Mme Laure COQUART -

Absents : MM. Emmanuel RENAULT - Daniel CHAPUT

Approbation du procès-verbal

M. Fabien SANSOIT donne lecture du procès-verbal du dernier Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal

- Travaux du Pont du Moulin de Certaines

M. le Maire expose qu'un appel d'offres pour le marché de travaux pour le pont du Moulin de Certaines est en cours. Les propositions des entreprises doivent être transmises en mairie le 19 septembre 2017 au plus tard. L'ouverture des plis par la Commission d'appel d'offre aura lieu le 20 septembre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, charge la Commission des Travaux d'évaluer les offres et de confier les travaux à l'entreprise la mieux disante.

- Pont de Vellerot

M. le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier puis d'un appel téléphonique de M. DOURNEAU, Maire de Magny-Lormes, faisant état d'une dégradation importante du pont de Vellerot. Ce pont a fait l'objet d'une étude sommaire en 2012 qui révélait une déformation importante de la chaussée, des pierres déjointées et l'enracinement de lierre fissurant les pierres. Depuis, les garde-corps ont été endommagés lors d'un choc avec un véhicule. Il semblerait que des infiltrations d'eau importantes accélèrent la dégradation de l'ouvrage. Aussi une rencontre avec le M. Maire de Magny-Lormes et Nièvre Ingénierie est prévue prochainement pour envisager les travaux nécessaires à la réparation du pont dans un premier temps, il sera sans doute nécessaire de mettre en place une limitation de tonnage des véhicules.

- Aire de stockage de matériaux pour la commune

Lors d'une précédente séance du Conseil Municipal, il avait été décidé de demander 3 devis pour la réalisation de la plateforme de stockage de matériaux pour la Commune à la sortie du bourg. Les propositions sont parvenues dans l'été :

- EURL TACHE FABRICE : 19 008,00€ TTC
- NIEVRE TRAVAUX ET MATERIEL : 17 317,44€ TTC
- EIFFAGE : 21 752,16€ TTC

M. le Maire indique que la somme inscrite au budget pour cette opération est largement inférieure à ces propositions. Aussi, il conviendrait, si l'une de ces entreprises était choisie, de répartir les travaux sur deux années afin de pouvoir prévoir la réalisation complète de la plateforme sur le budget 2018.

Le Conseil Municipal décide de demander des précisions sur ces devis d'une part et d'autre part d'envisager la possibilité de réaliser ces travaux en interne en louant du matériel.

- SAIP MARCILLY

Afin de pouvoir installer le Système d'Alerte et d'Information des Populations concernant les risques d'inondation et de submersion engendrés par le barrage de Pannecière, le Conseil Municipal avait demandé au SIEEEN d'étendre le réseau électrique pour alimenter l'installation. Il a été demandé à ENEDIS de faire une proposition pour le raccordement électrique permettant l'alimentation de l'alarme. Celle-ci s'élève à 1 294,85€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter la proposition d'ENEDIS.

- TRAVAUX BAS DU BOURG

Afin de compléter les travaux réalisés dans la rue de la Fontaine et dans la rue de la Gare dans le bas du bourg de Cervon, il faudrait envisager la pose d'une bordure sur la départementale afin de permettre le bon écoulement des eaux vers les regards.

Une estimation de Nièvre Travaux Matériel nous est parvenue et s'élève à 9 534€. Des devis supplémentaires seront demandés à d'autres entreprises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise la Commission des Travaux à confier les travaux à l'entreprise la mieux disante.

- DECOUPE D'ENROBE

Il avait été évoqué, à la dernière réunion du Conseil Municipal, la possibilité de découper l'enrobé autour des arbres de la rue Jehan Faulquier afin de pouvoir enherber de façon plus esthétique la place du village. En effet, depuis le 1er janvier 2017 l'utilisation de produits phytosanitaires, dont les désherbants font partie est interdite pour les collectivités. Un devis a été demandé à l'entreprise TACHE qui s'élève à 2 100€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confier les travaux à l'entreprise TACHE.

- ACHAT DE MATERIEL

M. Jacques MARTIN rappelle que plusieurs achats de matériel avaient été prévus lors de l'établissement du budget 2017. Il est donc envisagé de procéder à l'achat de :

- 6 bacs à fleurs pour la Commune : 674,02€ TTC
- 1 table et 2 bancs pour Montifié (remplacement du matériel) : 472,38€ TTC
- 1 table et 2 bancs pour Précy (aménagement de la chaume) : 472,38€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder à l'achat de ce matériel.

Il est également envisagé de prévoir l'achat :

- d'un camion-benne pour transporter divers matériaux (enrobé, déchets de tonte....etc.)
- d'un broyeur pour le tracteur tondeuse de la commune

Ces achats seront budgétés au budget 2018.

- Coupe de bois à DOUSSAS

M. le Maire expose qu'après la visite de l'ONF il conviendrait de procéder au martelage de la parcelle 7 à DOUSSAS pour 2018 et de fixer la destination des produits soit :

- la mise en vente des produits martelés en bloc et sur pied de la parcelle 7 en 2018
- la délivrance au profit des affouagistes des houppiers de la parcelle 7
- la délivrance au profit des affouagistes du taillis et des petites futailles de la parcelle 7

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition et décide que le partage des bois délivrés et l'exploitation de l'affouage seront placés sous la responsabilité des garants.

- DOSSIER CIMETIERE

M. Maire donne lecture du devis proposé par l'Entreprise ELABOR pour la restructuration du cimetière et qui s'élève à 21 156€ TTC et comprend :

- l'étude topographique
- l'étude des inhumés
- la saisie des concessions
- l'étude des concessionnaires
- l'assistance juridique
- un rapport sur les procédures envisageables
- l'élaboration du règlement du cimetière

De plus une offre d'intégration au système informatique de la commune est proposée pour 1 259,68€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de confier la restructuration du cimetière à l'entreprise ELABOR.

- PARCOURS SPORTIF

M. le Maire fait part de la réunion du 8 juillet 2017 au cours de laquelle il a été évoqué la réalisation d'un parcours sportif. Le projet pourrait se présenter comme suit :

- 1 boucle de 3 km
- 1 boucle de 6 kms
- 1 boucle de 12 km

Le départ de ces parcours débiterait sur le terrain de la commune à côté de l'aire de jeu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de demander un devis à l'entreprise AJ3M pour élaborer ces parcours sportifs

- RAPPORT DU SIAEP

M. le Maire présente le rapport du SIAEP sur le prix et la qualité du service de distribution de l'eau potable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de valider ce rapport.

- QUESTIONS DIVERSES

- ELAGAGE : M. le Maire propose de demander, comme les années précédentes, des devis à MM. LOISY, TAUPIN, GAUTHE pour l'élagage de Commune et précise que les travaux réalisés l'année dernière n'ont pas toujours été réalisés proprement.

Tenant compte de ces précisions et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise la Commission des Travaux à attribuer le marché aux mieux disants.

- SALLE DES FETES : M. Jacques MARTIN nous informe que tous les travaux de mises aux normes ont été effectués à la salle des fêtes et transmis à la Commission de Sécurité. Cette commission nous transmet malgré tout un avis défavorable. Elle souhaite qu'une attestation de conformité des travaux soit délivrée par un organisme agréé avant de lever l'avis.

- ELAGAGE

M. le Maire nous informe que suite aux travaux d'élagage réalisés à Certaines en 2015, les 150 m3 de copeaux stockés chez M. BERTIN ont été vendus au SIEEEN, le détail des dépenses et des recettes sont repartis comme suite :

Dépenses : Recettes :
- 480€ pour le transport des déchets - vendu au SIEEEN 4 000€
- 1 344€ pour le broyage.

La commune a donc réalisé pour cette opération un bénéfice de 2 176€

- RENTREE DES CLASSES : 40 enfants sont accueillis à l'école de Cervon. La rentrée s'est bien déroulée.

- M. Yves PETRE a été contacté par un habitant de la Vallée de Certaines pour un problème de passage de tracteurs sur sa propriété. La Commission des Travaux se rendra sur place pour trouver une solution.

- M. le Maire nous informe que des devis seront demandés à diverses entreprises pour l'entretien des chaudières de la Commune.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 25 octobre 2017 à 20H.

La séance est levée à 23H40